Compte rendu de la réunion du Bureau

S.M.S. section Athlétisme

Jeudi 14 mai 2020

Visioconférence – *(rayon < 100km autour de)* Saint Michel sur Orge

Ordre du jour :

- État de santé des membres du bureau et du club
- Décisions municipales au sujet des installations sportives et conditions d'utilisation
- Reprise des entraînements
- Trésorerie : point général, utilisation chèques Kdo, indemnisation entraîneurs, tarifs réinscriptions…
- Préparation de la rentrée : inscriptions, nouveaux entraîneurs…
- Reprise des compétitions et calendriers du Comité et de la Ligue
- Questions diverses

Présents :

- Stéphanie BOSCHER
- Patrick COSPEREC
- Michel CREUZOT
- Patricia CREUZOT
- Stephen CREUZOT
- Philippe DELAHAYE
- Claire MERKEL
- Gilles MONTANARI
- Monique SALSAC
- Pascal SALSAC

Absents excusés :

- Erwan HERVEIC
- Catherine MAZET
- Cyril TRENTIN
- Jean-Charles TROUABAL

La séance est ouverte à **20h35**.

Réunion en visioconférence par le système ZOOM. Merci à SMS et notamment Christian SOUBRA pour le support technique et la disponibilité. Pas trop de problèmes de connexion si ce n'est que certains ne disposent pas d'une couverture réseau très performante !

1- État de santé des membres du bureau et du club

Une personne de la section a annoncé avoir été atteinte par la COVID19, mais elle est maintenant guérie. Le reste des adhérents, notamment les membres du bureau, sont en bonne santé.

2- Décisions municipales au sujet des installations sportives et conditions d'utilisation

La Mairie de Saint-Michel-sur-Orge a décidé la réouverture de quelques équipements sportifs d'extérieur dont le stade d'athlétisme. Dans un deuxième temps, nous avons appris la réouverture au public du parc de la Vallée de l'Orge par décision préfectorale. La municipalité nous autorise donc à reprendre nos activités en respectant les règles et consignes sanitaires.
L'une des consignes concerne la dimension du groupe autorisé à s'entraîner. La consigne de 10 personnes par site ne permet pas de définir exactement la règle, pour les uns le site équivaut au

stade, mais la FFA l'interprète différemment et considère qu'un stade peut comporter 4 sites distincts d'entraînement, donc 4 groupes de 10 personnes. Après enquête plus approfondie, le nombre autorisé est de 10 pour tout le stade.
Nous attendons la réponse de Dominique TAFFIN, adjoint au Maire chargé des sports, nous autorisant à utiliser le terrain en stabilisé contigu pour que nous puissions doubler cet effectif.
A noter que lors de l'utilisation du stade par la section, les portes seront fermées pour interdire au public de pénétrer sur ces installations.
D'autre part, Stephen a édité un document sous forme d'affichette, précisant toutes les mesures et précautions à respecter avant, pendant et après les entraînements. Ce document est accessible sur notre site et nos pages Facebook et Instagram.
Les dispositions ainsi définies devraient s'appliquer au moins jusqu'au 2 juin prochain.

3- Reprise des entraînements

Les entraînements reprendront le dimanche 17 mai. Deux groupes se succèderont, l'un à 9h30 et le suivant à 11h00. D'ici la fin de la semaine, un planning plus étendu sera établi. Le groupe Running aura priorité pour l'accès à la piste le jeudi soir.
A noter que lors de la mise en place du redémarrage des entraînements et de la discussion entre les entraîneurs, l'accessibilité de la vallée de l'Orge n'était pas effective. Il avait donc été décidé que seul le groupe piste reprenait le 17 mai. A noter que seuls les cadets et plus vont reprendre (à l'exception d'une dérogation concernant 2 minimes). Il nous parait difficile, presque impossible de reprendre avec les EA.
Les disciplines de saut sont interdites : hauteur, longueur, etc.
Concernant les lancers, des précautions particulières concernent les engins qui ne doivent pas être partagés et seront désinfectés après utilisation.

4- Trésorerie : point général, utilisation chèques Kdo, indemnisation entraîneurs, tarifs réinscriptions…

De façon globale, l'état de la trésorerie est bon. Nous avons même un résultat partiel à ce jour positif (de l'ordre de 1800€) dû à l'économie générée par l'annulation du stage.
Concernant ce stage, le chèque d'acompte versé pour la restauration a été récupéré. Les athlètes ont été remboursés des sommes versées pour les inscriptions.
Les dossiers d'indemnisation des entraîneurs sont édités et 70% des versements sont en cours. Le solde devrait être réglé en juin.
La discussion s'engage sur les différentes possibilités d'indemnisation des entraîneurs, suivant le statut de chacun (majeur ou mineur, diplômé ou non) et les possibilités légales de versement d'indemnité outre la comptabilisation des compétitions (coupon cadeau, remboursement d'achat de matériel, etc.) Philippe précise qu'il n'y a pas de différence entre majeur et mineur et indique que les activités de nos entraîneurs fournissent actuellement suffisamment de « matière » pour justifier la totalité des indemnisations distribuées.
Autre point : puisqu'il n'y a pas eu d'activités pendant 2 mois, Philippe propose une réduction de la prochaine inscription pour les athlètes de la saison 2019/2020 qui se réinscriront à la rentrée. Cette réduction ne serait pas cumulable avec les réductions « familles », ne dépasserait pas le montant de celles-ci (30€ max) et n'impacterait pas la part licence de cette inscription. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.
Monique signale que SMS central fait appel aux sections pour participer au redressement des comptes. Quelle pourrait être notre participation ? Les membres du bureau regrettent encore une fois que des sections qui ont toujours géré leurs comptes sainement et raisonnablement, soient amenées à combler les défaillances d'autres sections qui ne semblent pas faire les efforts

nécessaires pour ajuster leur fonctionnement à leurs moyens. Malgré tout, nous pourrions proposer une retenue d'une partie de la subvention globale mairie, par SMS Central et de répartir le reste suivant les modalités définies par la commission ad hoc. Nous serions d'accord sur30% environ, si l'ensemble des sections font le même « effort ». Cette proposition est adoptée à la majorité : 3 abstentions, pas de vote contre.

5- Préparation de la rentrée : inscriptions, nouveaux entraîneurs…

Nous ne savons pas encore s'il y aura un forum des associations à la rentrée, sans parler de la fête de la ville. On décide donc d'attendre le mois de juin pour connaître la position de la Mairie.

En complément des opérations de rentrée, la section s'est inscrite pour une animation « Kinder® Joy of Moving Athletics Day ». Cette animation de découverte de l'athlétisme prévue le samedi 12 septembre, s'adresse à un public de 7 à 11 ans. Le sponsor nous offre un matériel de promotion : pack de communication, flyers, affiches, goûters (chocolatés bien sûr !), etc. On table sur la participation d'une cinquantaine de jeunes.
Il est proposé d'organiser ce jour-là un barbecue de rentrée pour l'ensemble de la section.
Monique indique à propos des inscriptions, que le certificat médical ne sera plus nécessaire pour les sportifs mineurs. Le ministère instaure à la place un questionnaire de santé qui sera peut-être intégrable au bulletin d'inscription.

Les entraîneurs. Il faudra deux entraîneurs pour les benjamins et un pour les minimes. Quelques personnes sont volontaires ou pressenties : Antoine BOSCHER, Gaston CHEREL, Cloé LANDAT, Gilles MONTANARI, Solenn LE PIPEC et Bartimé TROUABAL. On devrait donc trouver une solution.
Gilles signale que son emploi du temps ne lui permettra sans doute pas d'être présent dès 18h00. Cependant, la remarque est faite que de nombreux athlètes ne peuvent être présents à 18h00 et on constate des arrivées échelonnées jusqu'à 18h10, 18h15, pour cause d'horaires d'étude par exemple. D'un autre côté, modifier l'heure de début d'entraînement en diminuerait la durée. Nous sommes en effet contraint par l'heure de fin, notamment lorsque les séances se déroulent dans le gymnase en hiver.
Au cours de cette discussion, on évoque l'aide et la participation des parents. Si les parents sont amenés à participer activement aux entraînements, en prenant la responsabilité des jeunes avant l'arrivée de l'entraîneur par exemple, il faut qu'ils soient licenciés (minimum d'une licence encadrement).

6- Reprise des compétitions et calendriers du Comité et de la Ligue

Un calendrier des compétitions nationales FFA va paraître. Il concernera toutes les catégories (minimes et plus pour la FFA) et regroupera sur la période de septembre à octobre les compétitions, qui n'ont pu avoir lieu à cause de l'état d'urgence sanitaire. De ce fait, les Ligues et les Comités Départementaux définiront leurs programmes en fonction de ce calendrier. De toute façon, le CD 91 n'avait pas prévu de reprise avant mi-septembre 2020.

7- Questions diverses

Une information en question diverse : le Maire Adjoint nous a indiqué que le projet de rénovation de la piste était poursuivi. La société chargée du suivi du projet a été désignée.

La séance est levée à **22h30**.